



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Françoise PRESSE.

Absents : M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 37 - Restructuration de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de Montrapon - Demande de subventions

Restructuration de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de Montrapon Demande de subventions

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Situé au sein du quartier prioritaire de Montrapon, l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Montrapon est l'un des plus anciens et des plus importants de la Ville de Besançon. D'une capacité d'accueil de 60 places, l'EAJE développe une action essentielle en matière de cohésion socio-éducative, notamment en direction des familles populaires issues des secteurs «politique de la ville» au sein duquel il est inséré.

Construit en 1967, l'établissement n'a pas connu de restructuration majeure et présente de fortes inadaptations dans le fonctionnement actuel d'un établissement d'accueil. Il compte le plus faible ratio m²/enfant du parc de la Ville de Besançon (12,2 contre une moyenne de 15,5).

Les travaux de restructuration de l'établissement permettront d'adapter les locaux aux besoins et aux enjeux actuels en terme de qualité d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité des familles, et de modernisation des conditions de travail des personnels. La configuration actuelle des locaux, organisée autour d'un couloir central étroit et d'un hall d'accueil insuffisamment spacieux, freine les mouvements d'enfants et les intergroupes nécessaires à l'épanouissement de l'enfant.

Les travaux de restructuration seront réalisés en deux phases. La première concernera l'espace des moyens-grands qui disposera à terme d'un office biberonnerie réorganisé, de salles de repas dédiées, de sanitaires réaménagés et d'espaces de repos identifiés. La seconde phase des travaux concernera l'espace des petits au sein duquel la salle des repas et l'espace hygiène et accueil seront adaptés. L'EAJE fera également l'objet d'un désamiantage et d'une mise aux normes électriques et acoustiques.

Le coût de l'opération a été évalué à 280 833 € HT soit 337 000 € TTC. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 21.64.2135.00504.33000.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Part Caisse d'Allocations Familiales :	84 250 €
Part Département du Doubs :	84 250 €
Part Ville de Besançon (y compris TVA) :	168 500 €

Le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté pourra également être sollicité.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet de restructuration de l'EAJE de Montrapon,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs
Reçu le 26 OCT. 2017
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0